

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 06 AVRIL 2023

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Représentants des Habitants :

Madame DUBOIS Françoise, Présidente du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur GIRAULT Jean.

Madame GUILLOU Jocelyne.

Madame GOUSSET Annick.

Madame ORIA Yvette.

Représentant des Familles :

Monsieur BOISSAYE Daniel, Vice-Président du Conseil de la Vie Sociale.

Représentante des Représentants Légaux :

Madame ROILAND Brigitte.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :

Madame LEBIGRE Sylvie.

Représentant du Conseil d'Administration :

Monsieur CRAVENAUD Michel, Conseiller Municipal.

Représentante des bénévoles accompagnant les personnes accueillies :

Madame TORNE Liliane, Association VMEH.

Le médecin coordonnateur :

Docteur SCHMITT Frédéric.

Représentante des membres de l'équipe médico-soignante :

Madame GIRAULT Louise, Cadre Supérieur de Santé Paramédical.

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame PIRO-MAHÉ, Directeur Adjoint ; Madame DEIBER, Responsable des Finances ; Madame ROY, Accueil-Communication ; Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame GUÉRIN, Animatrice ; Madame SANTERRE, Animatrice ; Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame HUAULT, Diététicienne ; Madame FENECH, Psychologue ; Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien ; Monsieur FANDO Guy, Conseiller Municipal.

MEMBRES EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame LOINTIER-GOLD, Représentante des Familles, donne pouvoir à Monsieur BOISSAYE, Vice-Président du Conseil de la Vie Sociale et Représentant des Familles.

MEMBRES EXCUSÉS : Madame CHEVRIER, Représentante des Habitants.

HABITANTS, FAMILLES ET PROCHES PRÉSENTS : cf. feuille d'émargement jointe au présent procès-verbal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Accueil et installation du nouveau Conseil de la Vie Sociale :**
 - Adoption du Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale.
 - Durée du mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale.
- 2) **Adoption du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2022**
- 3) **Plan Bleu – COVID-19 : Plan de Continuité d'Activité de la Résidence DEBROU :**

- Levée du port obligatoire du masque au sein de la Résidence DEBROU.
- 4) Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale
- 5) Le Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU :
 - Présentation du mode opératoire.
 - Liste des Référents Institutionnels réactualisée en date du 22 mars 2023.
- 6) Axes de travail prioritaires et projets des services Animation – Restauration/Diététique – Psychologie - Ergothérapie
- 7) État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 8) Proposition et affectation du Résultat : Hébergement Permanent / Hébergement Temporaire
- 9) État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2023 :
 - Tarif de la prestation repas du personnel revalorisé au 1er janvier 2023.
- 10) Le Rapport Social Unique 2022 de la Résidence DEBROU
- 11) Don de 400 euros à la Résidence DEBROU par Monsieur Jean-Claude CHERUEL, veuf d'une habitante de la Résidence DEBROU
- 12) Programmation de l'évaluation de la qualité de la Résidence DEBROU : 1^{er} trimestre 2026
 - Arrêté n°2022-DOMS-PA/PH/PDS-0232 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- 13) Résidence DEBROU / CCAS de la Ville de Joué-Lès-Tours : Projet EHPAD tiers lieu : Activités physiques adaptées aux aidants/aidés – Séances de prévention et d'information au grand public – Lien renforcé avec les Résidences autonomie
- 14) Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Toujours Jeune Ensemble
- 15) Réactualisation des livrets d'accueil à destination des Habitants, des Familles et des Proches
- 16) Politique de prévention et de lutte contre la maltraitance au sein de la Résidence DEBROU :
 - Guide de prévention de la maltraitance à l'attention de l'ensemble du personnel, des habitants, des proches et des autres acteurs.
- 17) Droits et libertés des habitants de la Résidence DEBROU :
 - Mode opératoire « Contention ».
- 18) Organigramme réactualisé – Février 2023
- 19) Recrutement de Madame Perrine CORDONNIER au poste de coiffeuse conventionnée au sein de la Résidence DEBROU

La séance est ouverte à 14H40.

Madame La Présidente et Monsieur Le Vice-Président souhaitent la bienvenue à l'ensemble des membres et invités du Conseil de la Vie Sociale et accueillent avec plaisir les habitants, les familles et proches présents au sein du public de ce Conseil de la Vie Sociale tout en les remerciant pour leur présence. Ils souhaitent également la bienvenue au public qui assiste à la séance en distanciel, avec l'application Zoom.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur qui remercie à son tour l'ensemble des personnes présentes au sein de cette réunion du Conseil de la Vie Sociale.



1- ACCUEIL ET INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

- Adoption du Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale.
- Durée du mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale.

Le projet de règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur le Directeur pour présenter le Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur le Directeur présente le Règlement Intérieur du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU.

En son sein, il est notamment précisé que « *L'ordre du jour est fixé par le Président et/ou le Vice-Président (titulaire ou suppléant) et communiqué quinze jours avant la tenue du Conseil de la Vie Sociale.* »

« *Toutes les informations utiles et nécessaires à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour sont, dans la mesure du possible, adressées simultanément aux intéressés. Dans tous les cas, chaque membre dispose de tous les éléments le jour de la réunion du Conseil de la Vie Sociale.* »

Monsieur Le Directeur propose également l'ajout de l'article suivant : e-Conseil de la vie Sociale : Convocation dématérialisée – Participation - Avis

« *La convocation dématérialisée aux réunions du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU est possible (Ordre du jour – Procès-verbal – Documents et pièces administratives en lien avec l'ordre du jour). Dans ce cadre, les outils de visio-conférences ou téléphoniques permettant l'identification et la participation à distance des membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU sont admis. Les avis recueillis sont alors comptabilisés sans aucune distinction (présentiel ou distanciel). Les avis du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU sont recueillis dans des conditions assurant leur collégialité et la réglementation.* »

Aussi, Monsieur Le Directeur informe que le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 renvoie au règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale pour ce qui concerne la durée du mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer sur la durée du mandat des membres du Conseil de la Vie Sociale.

Après avis et vote, les membres du Conseil de la Vie Sociale fixent la durée de leur mandat à trois ans, renouvelable.

Avis n° 2023-001 : Règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence DEBROU

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023-001.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Le Vice-Président demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir

se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3- PLAN BLEU – COVID 19 : PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur est heureux d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale de la levée du port obligatoire du masque chirurgical pour tous (personnels, familles, proches, visiteurs ...) au sein de la Résidence DEBROU.

Depuis le jeudi 23 mars 2023, chacun est ainsi autorisés à circuler au sein de la Résidence DEBROU sans masque sauf en cas de symptômes d'infection respiratoire (il convient alors de porter un masque chirurgical).

Monsieur Le Directeur informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale de la reprise des repas en famille au sein de la Résidence DEBROU depuis le lundi 03 avril 2023. Les familles et proches ont été destinataires d'une communication en ce sens.

Également, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de la création d'un espace convivial au sein de la salle vie sociale et animation pour tous les habitants ainsi que leurs familles et/ou proches, spécialement aménagé pour offrir à tous la possibilité de consommer et préparer des boissons (café, thé). Engagée dans une démarche visant à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, la Résidence DEBROU ne fournit plus de gobelets jetables pour les consommations, aussi, chacun devra apporter son propre mug ou tasse.

4- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Depuis la dernière réunion du Conseil de la Vie Sociale en date du 13 décembre 2022, Monsieur Le Vice-Président rapporte que les Représentants des Familles siégeant au Conseil de la Vie Sociale ont convié les familles et proches à participer à deux réunions, la première le 26 janvier 2023 et la seconde le 14 mars 2023, en présence de deux invités désormais permanentes : Madame DUBOIS, Présidente du Conseil de la Vie Sociale et Madame ROY, personne-ressource représentant la Résidence DEBROU et complétant au besoin les informations données par votre serviteur, et transmettant aussi les questions spécifiques individuelles aux responsables concernés sans attendre la réunion du Conseil de la Vie Sociale.

« 16 familles furent présentes (10+6) auxquelles nous avons pu donner des informations générales sur la Résidence, son fonctionnement, son personnel, ses valeurs, ses projets, et ses avantages comparés à la majorité des autres EHPAD français. »

« Elles ont exprimé leur soulagement en se rendant compte de la qualité de la prise en charge de leurs proches. Certains en effet étaient arrivés très récemment (2 mois ou moins): nous avons pu répondre au ressenti de souffrance, d'abandon, partagé par la famille, vecteur de culpabilité, en leur conseillant également de faire appel aux psychologues, particulièrement lorsqu'il s'agissait des Unités Protégées. »

« D'autres, dont le proche est habitant depuis plus longtemps, ont témoigné de l'amélioration de ces ressentis des deux côtés, mais que cela prend un certain temps... »

« Toutes les familles se sont senties rassurées et certaines d'avoir pris la bonne décision, pour leur proche comme pour elles. »

« Une famille a signalé avec satisfaction la séance de prévention des chutes les lundis. »

« Soulignons que toutes ont exprimé leur confiance dans le personnel dont elles ont apprécié l'écoute, la bienveillance, et l'engagement – c'est important que cela soit noté dans le compte-rendu –, et nous ont remercié d'avoir organisé ces réunions, ce qui nous encourage à continuer. »

Monsieur Le Vice-Président rapporte les questions posées d'ordre général :

Le rôle du Référent Institutionnel n'est toujours pas assez connu (une famille pensait qu'il devait faire l'accueil à l'arrivée...).

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale dispositif de Référent Institutionnel au sein de la Résidence DEBROU et rappelle la mise en ligne sur le site internet www.debrou.fr de deux vidéos tournées au sein de l'établissement.

Monsieur Le Directeur informe que la liste des référents institutionnels est actualisée en tant que de besoin et affichée au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur ajoute que pour assurer un accompagnement de qualité et personnalisé aux habitants de la Résidence DEBROU, chaque année, l'évaluation professionnelle des agents est d'ores et déjà une phase importante.

Pour l'année 2024 et suivantes, Monsieur Le Directeur informe que l'accent sera mis sur les projets d'accompagnement personnalisé réalisés par les référents institutionnels.

Lors de la prochaine séance, en juin 2023, Monsieur Le Directeur présentera aux membres du Conseil de la Vie Sociale le mode opératoire « Accueil et Élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé ».

Une famille a soulevé le problème de la fréquence des changes d'hygiène, de même pour les vêtements et les douches. Merci de nous (re)faire le point des prescriptions en la matière.

Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical, informe qu'un plan de soins individualisé est établi pour chaque habitant – les changes sont réalisés en tant que de besoin, « le juste soin » est appliqué –

Monsieur Le Directeur complète les propos de Madame GIRAULT en soulignant que la toilette et la douche de tout habitant sont un axe fort – un dû - du projet de soins. Monsieur Le Directeur invite tout habitant, toute famille rencontrant la moindre difficulté à se rapprocher des cadres de santé.

Madame GIRAULT rappelle que la toilette de chacun des habitants est réalisée quotidiennement, toujours sur la base d'une toilette évaluative. La toilette fait partie d'un soin délégué qui est validé dans le dossier de soins.

Madame GIRAULT rappelle qu'une douche, pour chacun des habitants, est réalisée une fois par semaine.

Personnalisation des chambres : dans quelles limites ?

Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que les limites sont celles fixées au sein du Contrat de Séjour.

Aussi, Monsieur Le Directeur rappelle que le règlement de fonctionnement stipule clairement en son point 2.8.1 traitant de la sécurité des personnes, que « Les objets ou appareils électriques ne pourront être introduits que sous réserve de l'autorisation préalable du Directeur. Le résident et sa famille s'engageant à leur bon état de fonctionnement et à leur entretien. L'utilisation des appareils avec résistance ou utilisant un quelconque combustible (liquide, solide, gazeux) est interdite dans les chambres (chauffage d'appoint, réchaud, micro-ondes, cafetière, bouilloire électrique, couverture chauffante, lampes d'ambiance, guirlandes électriques...) ».

Ratio personnel soignant par habitant ? Y a-t-il un quota obligatoire ?

Monsieur Le Directeur répond que la priorité pour chaque habitant est de bénéficier d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Aussi, Monsieur Le Directeur ajoute que la Résidence DEBROU bénéficie d'une équipe de médecins salariés, présents du lundi au vendredi, de 08h30 à 18h30 et d'une présence infirmière la nuit.

Informations : la qualité de celles données est reconnue – en particulier par les infirmières qui appellent dès moindre évènement – un souhait particulier cependant : l'affichage des animations séparé par Unité, car actuellement c'est affiché pour toutes, et donc peu lisible.

Monsieur Le Directeur prend acte de la remarque et propose au service vie sociale et animation de pouvoir distinguer les animations organisées par unité de vie, notamment en utilisant un code couleur.

Aussi, Monsieur Le Directeur propose que l'activité du jour puisse être annoncée au moyen du micro, le midi notamment lors de la présentation du menu.

5- LE RÉFÉRENT INSTITUTIONNEL AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Point évoqué précédemment au cours de l'instance.

6- AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES ET PROJETS DES SERVICES ANIMATION – RESTAURATION/DIÉTÉTIQUE – PSYCHOLOGIE – ERGOTHÉRAPIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame HUAULT, Diététicienne, pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service restauration-diététique.

Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'en lien avec le service vie sociale et animation, des petits déjeuners et goûters conviviaux ainsi que des repas à thèmes ont été organisés au sein des unités de vie de la Résidence DEBROU.

Dans le cadre de la mise en application au sein de la Résidence DEBROU des principes de la Loi *Égalim*, Madame HUAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du remplacement des barquettes en plastique par des barquettes en aluminium.

Madame HUAULT informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale que la Commission des Menus s'est tenu le 24 mars dernier. L'ensemble des habitants ainsi que leurs familles et proches sont conviés à y participer notamment pour y exprimer leurs avis et préférences alimentaires dans le cadre de l'élaboration des menus.

Madame HUAULT ajoute qu'une séance de dégustation est proposée à tous les habitants lors de chaque commission des menus.

Pour finir, Madame HUAULT informe que le service restauration-diététique travaille à l'élaboration du menu pour la prochaine journée festive du pique-nique, le mercredi 28 juin 2023.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame GUÉRIN pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service vie sociale - animation.

Madame GUÉRIN informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le programme des animations du mois en cours est affiché au sein des salles de restaurant de chaque unité de vie – à l'accueil de la Résidence et publié chaque mois sur le site internet www.debrou.fr

Madame GUÉRIN informe qu'elle intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning définit et qu'il est possible pour tout habitant de participer à une activité organisée au sein d'une autre unité de vie que celle dans laquelle il habite.

Madame GUÉRIN informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le Pique-Nique de la Résidence DEBROU sera organisé le mercredi 28 juin 2023 à partir de 12h00 dans les jardins, dont le thème, choisi notamment par les habitants, est « Les Années 50 – Rockabilly ».

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame FENECH pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service de psychologie.

Madame FENECH informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie est organisé de la manière suivante :

- **Madame FENECH Pauline**, Psychologue des Unités Protégées A0-Les Bleuets et B0-Les Amaryllis ainsi que des PASA,
- **Madame FARRÉ Émilie**, Psychologue au sein des unités de vie A1-Les Lys et A2-Les Œillets,
- **Madame NEMOR Céline**, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias.

Madame FENECH rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'institutionnalisation des groupes de formation des familles et des proches sur la maladie d'Alzheimer, les troubles apparentés et les troubles du comportement animés par le service de psychologie.

Une note d'information est communiquée aux familles et proches plusieurs semaines avant la réunion permettant ainsi aux personnes intéressées de pouvoir s'y inscrire. La prochaine réunion est programmée le lundi 24 avril 2023.

Madame FENECH informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le service de psychologie a travaillé sur la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des habitants. Les résultats de cette enquête seront présentés aux membres du Conseil de la Vie Sociale lors de la séance du mois de juin 2023.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Madame JARNOUX pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les axes de travail prioritaires du service Ergothérapie.

Dans le cadre de la continuité de l'Amélioration de la Qualité de Vie des Résidents, des Familles et du Personnel, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle

intervient au sein de toutes les unités de vie selon un planning défini afin de proposer des actions de prévention des risques de chutes, des actions de prévention des escarres, des actions de réadaptation de la mobilité et des transferts etc. ...

Aussi, Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'elle participe, en lien avec SIEL BLEU, aux activités de gymnastique douce organisées tous les lundis après-midi au sein de l'espace Vie Sociale et Animation.

Madame JARNOUX informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de l'achat d'une vingtaine de chaises de douche supplémentaires pour les habitants et également de l'essai en cours d'une chaise de douche électrique.

Monsieur Le Vice-Président et les membres du Conseil de la Vie Sociale remercient les personnels paramédicaux pour la présentation de leurs axes de travail prioritaires.

7- ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2022

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 ainsi que le rapport financier et d'activité 2022 ont été remis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente le Rapport Financier et d'Activité 2022 ainsi que le tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire 2022, synthétisant l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022.

Avis n° 2023-002 : EHPAD DEBROU – État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 002.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur BOISSAYE partage une information aux membres du Conseil de la Vie Sociale, concernant les aspects fiscaux :

- Réduction d'impôt sur le revenu : les personnes séjournant dans un établissement assurant l'hébergement des personnes âgées dépendantes ont droit à une réduction d'impôt sur le revenu (attention : pas un crédit d'impôt : celui-ci est réservé aux aides à la personne !) de 25% des sommes versées dans l'année au titre de la dépendance et de l'hébergement, déduction faite de l'APA et de l'APL (CGI, art 199), limitée à 10.000 € par personne, soit un maximum de 2.500 € par an. À noter que ce plafond n'a pas à être proratisé en cas de séjour en établissement une partie de l'année.

Pour les habitants de la Résidence DEBROU, ceci est facile à prouver, et à vérifier, puisque les frais sont prélevés directement par le Trésor Public.

- 1/2 part supplémentaire : la CMI (Carte Mobilité Inclusion), délivrée par la MDPH départementale, si elle comporte la mention "Invalidité" (et pas seulement "stationnement") permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Elle est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80% et/ou

bénéficiaire de l'APA classée en GIR 1 ou 2. C'est le cas de la majorité des habitants de la Résidence Debrou (72 % GIR 1 et 2). La CMI invalidité ouvre droit, dès l'année de dépôt de la demande, à une 1/2 part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'IRPP. Ce n'est valable évidemment que pour un foyer fiscal en couple : même s'ils ne sont pas très nombreux, c'est un avantage significatif à ne pas négliger.

Monsieur BOISSAYE suggère à Monsieur Le Directeur que ces informations apparaissent au sein du livret d'accueil à destination des familles, dans le même chapitre où il est question de l'APA et de l'APL.

Monsieur Le Directeur remercie vivement Monsieur BOISSAYE pour ces éléments Une information sera ensuite communiquée aux familles des habitants de la Résidence DEBROU.

8- PROPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT : HÉBERGEMENT PERMANENT / HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions d'affectation des résultats 2022, en application des articles R314-51 et R314-54 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Avis n° 2023-003 : EHPAD DEBROU – ERRD 2023 – Affectation des Résultats

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 003.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

9- ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) 2023

- Tarif de la prestation repas du personnel revalorisé au 1er janvier 2023.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que suite à la publication URSSAF au 1er janvier 2023, le tarif de la prestation repas du personnel est revalorisé au 1er janvier 2023 :

Tarifs de la prestation repas	Voté à l'unanimité le 21 octobre 2022	Publication URSSAF au 1 ^{er} janvier 2023	Proposé par la Résidence DEBROU le 11 avril 2023
Repas Personnel, Perception	5.05 €	5.20 €	5.20 €

Avis n° 2023-004 : Tarif de la prestation repas du personnel revalorisé au 1^{er} janvier 2023

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 004.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

10- LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le Rapport Social Unique 2022 de la Résidence DEBROU, dont le rapport a été transmis aux membres avec la convocation.

Monsieur Le Directeur précise aux membres du Conseil de la Vie Sociale qu'une présentation aux représentants du personnel sera faite en Comité Social d'Établissement le vendredi 07 avril 2023.

11- DON DE 400 EUROS À LA RÉSIDENCE DEBROU PAR MONSIEUR CHERUEL, VEUF D'UNE HABITANTE DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur est très heureux et très honoré de présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale un don de 400 euros à la Résidence DEBROU par Monsieur Jean-Claude CHERUEL, veuf d'une habitante de la Résidence DEBROU.

Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président, Madame DULONG et l'ensemble des membres du Conseil de la Vie Sociale remercient vivement Monsieur CHERUEL au nom de l'ensemble des habitants, des familles et du personnel de la Résidence DEBROU.

Madame DULONG, qui rapporte avoir soutenu Monsieur CHERUEL tout au long du séjour de son épouse au sein de la Résidence DEBROU, lui adresse personnellement toute sa reconnaissance pour ce don de 400 euros à l'institution.

Avis n° 2023-005 : Don de 400 euros à la Résidence DEBROU par Monsieur CHERUEL

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 005.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

12- PROGRAMMATION DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE LA RÉSIDENCE DEBROU : 1^{ER} TRIMESTRE 2026

- Arrêté n°2022-DOMS-PA/PH/PDS-0232 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'arrêté de programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont un exemplaire a été transmis avec la convocation.

Cette première vague de planification introduit le 1er cycle des évaluations du nouveau cadre juridique pour la période allant du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Monsieur Le Directeur fait remarquer aux membres du Conseil de la Vie Sociale que la programmation de l'évaluation de la qualité de la Résidence DEBROU est planifiée pour le premier trimestre 2026.

13- RÉSIDENCE DEBROU / CCAS DE LA VILLE DE JOUÉ-LÈS-TOURS : PROJET EHPAD TIERS LIEU : ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES AUX AIDANTS/AIDÉS – SÉANCE DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION AU GRAND PUBLIC – LIEN RENFORCÉ AVEC LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Comme évoqué lors de précédents Conseils de la Vie Sociale, Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'objectif pour la Résidence DEBROU est de s'ouvrir vers l'extérieur et principalement vers la Ville de Joué-Lès-Tours : la Résidence DEBROU se transforme en « EHPAD-RESSOURCES », notamment :

- En proposant des séances d'activités physiques adaptées aux aidants/aidés à domicile ;
- En offrant des séances de prévention et d'information au grand public également à l'attention des aidants à domicile ;
- En proposant un lien renforcé notamment avec les Résidences autonomie de la Ville de Joué-Lès-Tours.

Monsieur Le Directeur proposera à Madame La Présidente du Conseil d'Administration, Madame AUGIS, de pouvoir réfléchir à l'élaboration d'une convention entre la Ville de Joué-Lès-Tours et la Résidence DEBROU sur les points évoqués ci-dessus.

14- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉSIDENCE DEBROU ET L'ASSOCIATION TOUJOURS JEUNE ENSEMBLE

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

La convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'Association Toujours Jeune Ensemble a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation. Une charte sera également annexée à cette convention de partenariat.

Avis n° 2023-006 : Convention de partenariat entre la Résidence DEBROU et l'association Toujours Jeune Ensemble

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 006.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

15- RÉACTUALISATION DES LIVRETS D'ACCUEIL À DESTINATION DES HABITANTS, DES FAMILLES ET DES PROCHES

Les livrets d'accueil à destination des habitants, des familles et des proches ont été communiqués aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur le Directeur présente les livrets d'accueil à destination des habitants, des familles et des proches, dans leur version 2023.

Avis n° 2023-007 : Réactualisation des livrets d'accueil de la Résidence DEBROU

Il est procédé au vote de l'avis n° 2023 - 007.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

16- POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Guide de prévention de la maltraitance à l'attention de l'ensemble du personnel, des habitants, des proches et des autres acteurs.

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le guide de prévention de la maltraitance à l'attention de l'ensemble du personnel, des habitants, des proches et des autres acteurs, annexé aux différents livrets d'accueil.

17- DROITS ET LIBERTÉS DES HABITANTS DE LA RÉSIDENCE DEBROU

- Mode opératoire « Contention ».

Monsieur Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale le mode opératoire « contention » notamment en les informant qu'un avenant au contrat de séjour est signé en ce sens pour les habitants qui bénéficiaires d'une mesure de contention au cours de leur séjour au sein de la Résidence DEBROU.

18- ORGANIGRAMME RÉACTUALISÉ – FÉVRIER 2023

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'organigramme de la Résidence DEBROU actualisé au 06 février 2023.

Monsieur Le Directeur a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la Vie Sociale du recrutement du Docteur Aurélien ESCOT, nouveau médecin salarié depuis le mois de février 2023, à la suite du départ à la retraite du Docteur CHAPEL, le 31 décembre 2022.

Il intervient au sein de la Résidence DEBROU les mercredis après-midi et vendredis après-midi, de 13h30 à 17h00.

Monsieur Le Directeur informe également les membres du Conseil de la Vie Sociale du départ de Madame Céline NEMOR, Psychologue au sein des unités de vie B1-Les Iris et B2-Les Dahlias, à la date du 30 avril 2023.

19- RECRUTEMENT DE MADAME PERRINE CORDONNIER AU POSTE DE COIFFEUSE CONVENTIONNÉE AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur Le Directeur.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale du recrutement de Madame Perrine CORDONNIER au poste de coiffeuse conventionnée au sein de la Résidence DEBROU, pour assurer le remplacement de Madame Magali BARON.

Monsieur Le Directeur rappelle le fonctionnement du salon de coiffure, au sein duquel interviennent deux coiffeuses :

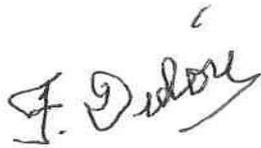
- Le salon de coiffure est réservé à Madame Agnès BESNAULT les lundis et jeudis (sauf jours fériés) de 10h00 à 17h30.

- Le salon de coiffure est réservé à Madame Perrine CORDONNIER les mardis et vendredis de 10h00 à 17h30.

Monsieur Le Directeur rappelle que tous les rendez-vous doivent être pris par le service de l'accueil. Les tarifs des prestations coiffure en vigueur pour les années 2023-2024 sont affichés au sein des unités de vie et à l'entrée de l'établissement.

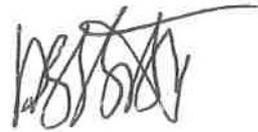
L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame La Présidente, Monsieur Le Vice-Président et Monsieur Le Directeur remercient les membres du Conseil de la Vie Sociale présents ainsi que les habitants, les familles et proches y ayant assistés, et clôturent la séance à 17H50.

La Présidente
du Conseil de la Vie Sociale



F. DUBOIS

Le Vice-Président
du Conseil de la Vie Sociale



D. BOISSAYE

Fait à Joué-lès-Tours le 06 avril 2023

DATE : Jeudi 06 avril 2023 14h30

Nom – Prénom	Fonction	Émargement
JARNOUX Marie	Ergothérapeute	
Huault Flora	Diététicienne	
Ferch Pauline	Psychologue	
GUÉRIN Bélanda	Animatrice (off)	
DUBOIS Marie-Claude	Roland Dubois "des Dakias"	
CONDRIAU Jean Pierre	Famille Paulette CONDRIAU	IRIS
Cardreau Véronique	Famille Pascale Cardreau	
Vignanc J. Pierre	Vignanc Danielle	Les Bleus
Grossin Colette B2	Habitant	Grossin
Trocard Eliane B2	"	
Le Dantec Nicholle B2	"	
Boudiaf Lucette B2	"	Boudiaf Lucette
Bou Lucienne A2	"	Bou
Louison Jeannine B1	"	Louison
Elager Jeannette A2	"	
Grache Ginette A2	"	
Couillibault Marcelle B2	"	M ^{me} Jacke.
DESMARES Ica	Assistante de Direction	
ROY Gaëlle	Adjoint Administratif	
SUMICH Frédéric	Médecin Coordinateur	
GIRAULT Louise	Coche Supérieure de Santé	

